

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
Hors du DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. 40 <sup>m</sup> matin.	7 h. 28 <sup>m</sup> matin.	9 h. 10 <sup>m</sup> matin.	8 h. 56 <sup>m</sup> matin.	5 h. 53 <sup>m</sup> soir.	10 h. 13 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.
5 h. 10 <sup>m</sup> soir.	1 h. 40 <sup>m</sup> soir.	2 h. 51 <sup>m</sup> soir.	4 h. » » soir.	4 h. 22 <sup>m</sup> soir.	11 h. 6 <sup>m</sup> »	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	2 h. 48 <sup>m</sup> soir.
10 h. » »	5 h. 40 <sup>m</sup> »	7 h. 34 <sup>m</sup> »	8 h. 52 <sup>m</sup> »	9 h. 33 <sup>m</sup> »			

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 6 h. 43<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 8 h. 48<sup>m</sup> matin.

Cahors, 12 Juin.

Il serait superflu d'insister plus longtemps avec le *Republicain du Lot*, qui maintient sa qualification de *drôle* appliquée à l'auteur des cahiers usités rue Lhomond, à Paris, d'où sont sortis plusieurs milliers de jeunes gens pour l'École de St-Cyr, l'École Polytechnique, l'École Forestière et l'École des Arts-et-Métiers.

Cet écrivain s'est servi du mot *ennemi* pour caractériser les troupes engagées contre l'insurrection vendéenne. Tel est le crime sur lequel le *Republicain du Lot* revient avec insistance.

Il faut amèrement déplorer toute lutte engagée entre enfants d'une même patrie; c'est là un impérieux devoir, sauf toutefois parmi les anciens républicains, qui s'appellent entr'eux les *vrais* et les *purs*, et qui, à toutes les époques, n'ont jamais manqué une occasion de tirer sur l'armée française pour renverser les gouvernements. Mais trouver une autre expression que celle de *ennemis* en racontant les péripéties d'une guerre fratricide et détestable, cela est difficile, à moins que le *Republicain du Lot* ne veuille refaire la langue française, ce qui nous paraît fort méritoire; car, comme lui, nous sommes d'avis que le mot *ennemis* est impropre, et qu'un autre serait préférable.

Que reste-t-il de notre polémique?... Un fait bien constaté, à savoir que nous avons dans notre département une coterie, dont la dénomination avec noms propres est l'arme favorite, et qui appartient par ses tendances autoritaires à l'école jacobine, digne mère de l'école césarienne. Cette coterie veut que la République dise comme Louis XIV, la Convention, Napoléon I<sup>er</sup> et le dernier Napoléon : *L'Etat c'est moi*. Non seulement elle entend ravir au père son enfant pour l'élever, le pétrir et le façonner au gré de ses caprices; mais elle ne reconnaît d'autres républicains que ceux qui pensent comme elle.

Le rapport de M. Spuller sur les lois Ferry est aujourd'hui connu. C'est un raisonnement impossible des vieilles rengaines de 1789 et de 1825.

Du reste, on ne vit jamais plus de sottises imprimées, qu'on n'en trouve dans les journaux à la dévotion de M. Jules Ferry. Les plus autorisés parmi les écrivains deviennent quelque fois les plus absurdes.

C'est ainsi que M. Schérer, homme de grande valeur, membre du Sénat et protestant, écrit dans le *National* qu'il faut combattre les congrégations, parce que le *jésuitisme* immole le *jugement privé sur l'autel de la foi*, et que *c'est de révolte en révolte que la civilisation s'établit*.

La chose est vraiment trop forte. S'il me convient à moi qui écris ces lignes de m'incliner devant la foi, et de ne pas mettre la raison humaine au-dessus de ce que la foi m'enseigne, en quoi cela regarderait-il M. Schérer, et de quoi vient-il se mêler?... S'il me plaît de croire que le respect de l'autorité vaut mieux que la ré-

volte, et de me soumettre à la parole du Christ qui a dit de rendre à César ce qui appartient à César, est-ce que M. Schérer est investi d'une autorité supérieure à la mienne, pour me contraindre à subir des professeurs qui pensent comme lui?...

D'après la *République française*, l'opposition de M. Jules Simon contre l'article 7, n'a pas le caractère qui lui a été donné par les auditeurs de son discours à Lyon

Cela importe peu. Le fait dominant (et il reste) c'est que M. Jules Simon repousse l'article 7, et le remplace par l'extension de la surveillance de l'Etat sur les études.

Ce terrain est précisément celui que le *Journal du Lot* a indiqué plusieurs fois. L'inspection plus sérieuse des livres et des méthodes répond à toutes les exigences des esprits méfiants, et a le mérite de respecter la liberté de tous. Le *Siècle* qui mène la campagne contre les congrégations, est obligé de constater lui-même que cette idée se propage dans le monde parlementaire. Elle est la base même du contre-projet que vient de rédiger M. Bardoux, ancien ministre de l'instruction publique.

La France a reçu communication de ce contre-projet, qu'elle approuve vivement. Nous le publions plus loin.

Nos lecteurs verront combien il se rapproche des opinions exprimées dans le *Journal du Lot*, qui ne s'écartera pas, dans la question de l'enseignement, les droits de la liberté des droits de l'Etat.

Le pétitionnement des catholiques, qui atteignait, il y a dix ou douze jours, le chiffre d'un million de signatures, en a obtenu cinq cent mille de plus, et il n'est pas douteux que le chiffre de deux millions sera largement dépassé.

Les ministres commencent à se rendre compte de ce fait incontestable, à savoir que dans le nombre immense des signataires, les électeurs qui ont voté en 1876 et en 1877 pour les candidats républicains, se comptent par centaines de mille.

Le Lot a apporté un fort contingent au pétitionnement. Nous pouvons affirmer que, parmi les délégués sénatoriaux dont la voix a été acquise à MM. Roques et Delord, les signataires sont nombreux, et il en viendra d'autres.

Les journaux et les correspondances sont unanimes à dire que la séance de la Chambre des députés, lundi dernier, a été essentiellement violente et scandaleuse. Vérification faite, la Chambre a décidé par 292 voix contre 178 que M. Paul de Cassagnac serait poursuivi.

Ce vote a été émis à huit heures du soir, après une séance dont le *National* dit ce qui suit : « Nous sommes sortis, gardant encore dans l'oreille l'écho assourdissant, des hurlements — le mot n'est pas trop fort — de la minorité en délire. Il y a eu, en effet, un quart d'heure de vacarme tel assurément, que les piliers de la salle du Manège, qui abrita

jadis les orages de la Convention, n'en tendirent jamais. Autour de M. Rouher, inerte et caressant ses cheveux d'un geste impassible, toute la jeune garde bonapartiste apostrophait le cabinet, montrant le poing et vociférant. Pour un peu, on allait en venir aux mains dans l'hémicycle où s'échangeaient des paroles de colère et des gestes plus vifs encore. Toute cette émotion avait pour prétexte le silence du cabinet, qui n'a pas voulu prendre la moindre part à la discussion. Après avoir déposé sur le bureau de la Chambre la demande de poursuite contre M. de Cassagnac, le ministère s'est délibérément abstenu d'exposer aucun avis devant la commission et devant la Chambre. Il a voulu ainsi ne peser en rien sur la conscience des députés, estimant que les citations seules des articles incriminés étaient pour la Chambre des éléments suffisants d'appréciation. »

Il est impossible, il est contraire à la dignité de la France de tolérer plus longtemps des insultes aussi graves de la part de la minorité bonapartiste à l'adresse des membres du gouvernement. Des modifications doivent être apportées au règlement, pour que de pareils faits ne se renouvellent pas.

### On lit dans la Liberté :

Au moment où les huissiers s'avancent avec les urnes pour recueillir les bulletins, le tumulte devient des plus intenses. Plusieurs députés de la droite s'avancent vers le banc ministériel et s'oublent, il faut bien le constater hautement, jusqu'à s'adressant aux membres du cabinet, et plus particulièrement au garde des sceaux — prononcer les mots : « lâches, canailles. »

M. Girard, sous-secrétaire d'Etat, assis aux côtés de M. Le Royer, veut écarter le flot envahissant. « On ne doit pas parler à de tels gens ! » s'écrie-t-il. Alors la fureur redouble; elle se détourne un instant du garde des sceaux pour se porter sur lui encore plus violente. On lui rappelle en termes peu voilés les épisodes de la pièce Girard; les mots : « faussaire, faussaire, » dominent le tumulte.

A ce moment la droite et la gauche sont confondues dans l'hémicycle, les divers membres s'interpellent : M. Albert Joly, de la gauche, essaie de défendre M. Girard; il est bousculé; M. Margue, de la gauche également, pâle de colère, frémissant, intervient et prononce, nous assure-t-on, en s'adressant à M. Levert, le mot de *Cambrouse*. — Insolent ! répond celui-ci en se précipitant sur son collègue. La bousculade redouble, on s'efforce de les séparer; mais M. Albert Joly est revenu à la charge, et un nouveau tumulte, plus violent que le premier, se produit. Les huissiers essaient, mais vainement, de dissiper les groupes. M. le président sonne désespérément; le public des tribunes est debout, haletant, suivant, anxieux, cette scène déplorable. Enfin, après un quart d'heure le calme revient.

Pauvre France. Voilà l'effroyable parti qui voudrait remettre la main sur elle !... A aucune époque de notre histoire parlementaire, on n'a vu une coterie vaincue oser lever si audacieusement la tête. Et qu'elle est cette coterie ?...

... C'est la faction de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la Patrie.

La *République française* montre la faiblesse de l'opposition bonapartiste qui, n'ayant rien à offrir au pays comme réformes et comme améliorations, croit faire figure devant le pays en taquinant le pouvoir, quand elle ne l'insulte pas. Ce journal ajoute :

Nous ne croyons pas que ce soit avec des équi-

pées de ce genre que le parti bonapartiste relèvera ses affaires. La cause que ce parti défend et d'ailleurs perdue : mais il faut bien avouer que jamais cause vaincue n'a été servie par de plus médiocres moyens. La France doit être très-frappée de l'insuffisance politique des membres les plus bruyants de l'appel au peuple. Leurs grands jours sont les jours de tapage; leurs campagnes les plus importantes durent une heure ou deux; après quoi, ils retombent dans le silence qui convient à leur impuissance désormais bien constatée. Mais c'est toujours une heure ou deux de perdues, une heure ou deux de prises sur le temps que les représentants de la nation doivent à ses affaires. Le pays voit cela, et il juge les partis d'après leur conduite de tous les jours. Le parti bonapartiste, on peut le dire, ne remonte pas dans l'estime de la nation. Il fait du bruit, et, quand il s'avise de vouloir faire de la politique, il aboutit à des démonstrations ridicules.

Ces pantalonades bonapartistes inspirent à la France un jugement bien vrai :

L'Empire est entré aux Tuileries par effraction, la nuit, une lanterne soude à la main; et les circonstances du coup d'Etat seront pour beaucoup dans le jugement de la postérité, qui sera plus frappée peut-être de l'aspect nocturne de l'acte que de l'acte lui-même.

Les ténèbres aggravent, parce que la lumière du soleil anoblit tout ce qu'elle éclaire, même le forfait.

Mais l'expiation est venue terrible, effrayante, implacable; et dans la capitulation de Sedan, l'éternelle justice a châtié, à la fois celui qui avait égaré la liberté, et le peuple qui avait subi dix-huit ans de servitude.

### Les troubles en Algérie.

On lit dans l'*Akhbar*, du 8 juin :

Batna, 6 juin, 4 h. 20 soir.

La colonne sera prête dans quelques jours à commencer les opérations.

Les mouvements des troupes ordonnés par l'autorité militaire ont été rapidement exécutés.

On parle d'un nouvel assassinat, dont les Arabes se seraient rendus coupables.

On dit que le fils du caïd Ben Abbès et le bach-aga des Amram, ayant voulu avec quelques-uns de leurs cavaliers opérer une reconnaissance du côté des insurgés, ont été assassinés.

Mais cette nouvelle n'est pas encore confirmée.

Marseille, 10 juin.

Les dernières informations d'Algérie constatent que les tribus de la province de Constantine qui avoisinent les Ouled-Daoud, continuent de résister aux suggestions de ces derniers pour les entraîner dans le mouvement.

Leur attitude est excellente et les chefs ont promis leur concours au général Logerot, commandant les trois colonnes qui se disposent à pénétrer dans l'Aurès.

Dans la nuit de dimanche à lundi, un nombreux corps de cavaliers et fantassins des Ouled-Daoud a essayé d'enlever par surprise le poste de Rédoa, occupé par des chasseurs à pied et des spahis; mais les assaillants ont été vigoureusement repoussés, et les spahis les ont poursuivis jusqu'à une grande distance.

Les Ouled-Daoud ont laissé sur le terrain une cinquantaine de morts et autant de blessés. De notre côté, il n'y a eu que deux morts et trois blessés.

Alger, 9 juin, 3 h. 45 soir.

Les insurgés, qui avaient tenté et réussi un coup de main dans la nuit du 5 au 6, sur Bordj-Taya, défendu par un contingent des Ouled-Abdi, en ont essayé un autre samedi sur le poste de Relad, gardé par deux compagnies de chasseurs à pied et un escadron de spahis.

Ils ont été repoussés après une heure de combat et poursuivis au point du jour par le goum et l'escadron.

Les rebelles, forts d'un millier de fantassins et de quelques cavaliers, ont laissé cinquante cadavres sur le terrain : de notre côté, huit morts ou blessés.

Aujourd'hui, 9 juin, une colonne est rassemblée devant Batna, sous les ordres du commandant de la division et se mettra en marche le 12, se dirigeant sur les Ouled-Daoud.

Une autre colonne sortira le 13 de Biskra, pour remonter la vallée de l'Oued-Abioud, traverser le pays des Beni-bou-Sliman et donner la main à la première.

Enfin, une troisième partira à la même date de Krenchela pour opérer suivant ses moyens d'actions du côté de Mellagou et Enchir-Souiet.

LE CONTRE-PROJET DE M. BARDOUX

M. Bardoux, ancien ministre de l'instruction publique, a déposé deux amendements aux projets de M. Jules Ferry sur la liberté de l'enseignement et sur le conseil supérieur de l'instruction publique. Voici le texte du premier de ces deux contre-projets, qui sera distribué prochainement.

CHAPITRE PREMIER

Article 1.

Tous les examens et épreuves préparatoires qui déterminent la collation des grades ne peuvent être subis que devant les Facultés de l'Etat.

Art. 2.

Les élèves des Facultés libres qui voudront subir les examens tendant à l'obtention d'un grade, devront justifier qu'ils ont pris, dans la Faculté dont ils ont suivi les cours, le nombre d'inscriptions voulu par les règlements et qu'ils se trouvent dans les conditions déterminées par l'article suivant.

Art. 3.

Les élèves des Facultés libres sont soumis aux mêmes règles que ceux des Facultés de l'Etat, en ce qui concerne les conditions d'âge, de grades, d'inscriptions, de stage dans les hôpitaux, les délais obligatoires entre chaque grade et les droits à percevoir.

Art. 4.

L'ouverture des cours isolés est soumise, sans autre réserve, aux formalités prévues par l'article 3 de la loi du 12 juillet 1875.

Art. 5.

Une loi est nécessaire pour qu'un établissement libre d'enseignement supérieur soit reconnu d'utilité publique.

CHAPITRE DEUXIEME

De l'inspection.

Art. 6.

L'inspection des établissements d'instruction pu-

blique ou libre, de différents degrés, est exercée :

- 1° Par les inspecteurs généraux de l'instruction publique ;
- 2° Par les recteurs ;
- 3° Par les inspecteurs d'académie ;
- 4° Par les inspecteurs primaires ;
- 5° Par des délégués désignés annuellement par le ministre de l'instruction publique, par les conseils académiques, par les conseils départementaux.

Art. 7.

Chaque chef d'établissement libre d'instruction primaire, secondaire ou supérieure, est tenu d'inscrire sur un registre spécial les noms, prénoms, date et lieu de naissance des maîtres répétiteurs ou surveillants qu'il emploie et l'indication de la fonction qu'ils remplissent.

Art. 8.

L'inspection des écoles libres de tout ordre porte sur la moralité, l'hygiène et la salubrité.

Elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il ne présente rien de contraire à la morale, à la constitution et aux lois.

A cet effet, les inspecteurs en titres ou délégués auront le droit d'assister aux exercices scolaires ; ils ont pouvoir pour interroger les directeurs, les maîtres et les élèves, et pour se faire représenter les livres et les cahiers.

Rapport sur chacune de ces inspections sera adressé au recteur.

Art. 9.

Il est dressé procès-verbal de toutes les contraventions. Elles seront poursuivies et punies conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi du 15 mars 1850 et des articles 16 et suivants de la loi du 12 juillet 1875.

Si la contravention consiste dans l'emploi d'un livre défendu par les conseils de l'instruction publique, l'ouvrage est saisi et adressé au recteur avec le procès-verbal. Si la contravention doit amener la fermeture de l'établissement d'instruction secondaire ou supérieure, elle sera prononcée par le tribunal correctionnel de l'arrondissement.

Art. 10.

Tout chef d'établissement libre d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, qui refusera de se soumettre à la surveillance de l'Etat telle qu'elle est prescrite par les articles précédents, sera traduit devant le tribunal correctionnel de l'arrondissement et condamné à une amende de 500 à 2,000 francs.

En cas de récidive, l'amende pourra être portée à 5,000 fr. Si le refus de se soumettre à la surveillance de l'Etat donne lieu à deux condamnations, la fermeture de l'établissement pourra être ordonnée par le jugement qui prononcera la seconde condamnation.

Le procès-verbal des inspecteurs, constatant le refus du chef d'établissement, fera foi jusqu'à inscription en faux.

Art. 11.

Le tableau des établissements publics et libres, inspectés pendant l'année scolaire, sera imprimé avec un rapport et distribué aux Chambres avant la discussion du budget.

Art. 12.

L'article 463 du code pénal pourra être appliqué aux délits prévus par la présente loi.

Art. 13.

Les dispositions des lois, décrets et ordonnances contraires à la présente loi sont abrogées.

La France accompagne des lignes suivantes la communication qui lui a été faite de ce contre-projet : « Nous nous bornerons à faire remarquer, pour aujourd'hui, que ce qui caracté-

lérise surtout le contre-projet ci-dessus, est l'organisation de l'inspection des établissements d'instruction publique. C'est là, selon nous, qu'est la solution de la difficulté. Le droit pour l'Etat d'intervenir efficacement dans la direction morale des établissements congréganistes est une garantie qui répond à toutes les objections. »

INFORMATIONS

La question du service de trois ans vient d'être probablement résolue par un accord conclu entre M. le ministre de la guerre et la commission de la Chambre.

La réforme serait réalisée par la seule initiative gouvernementale et non par l'édification d'une loi nouvelle sur le terrain à peine déblayé de notre réorganisation militaire. Au lieu de remanier de fond en comble à grand renfort de discussions plus ou moins confuses et au risque d'expériences dangereuses, notre système de recrutement, on se contentera de lui demander au jour le jour, et dans la proportion des progrès réalisés, les améliorations que comporte sa pratique.

Le contingent annuel, qui est environ de 140,000 hommes était partagé jusqu'à présent en deux portions, dont l'une de 95,000 hommes, était liée au service actif pour cinq ans et l'autre, de 45,000 hommes, pour un an. A l'avenir le gouvernement, à qui la loi confie la fixation de ces chiffres, n'aura qu'à les modifier pour transformer l'institution d'une manière très sensible.

Ainsi M. le général Gresley se propose d'appeler 110,000 hommes pour la première portion et de les libérer par anticipation au bout de trois ans, tandis que les 30,000 conscrits restants feront intégralement leur année légale, et la feront dans les services accessoires qui exigent le moins d'apprentissage.

Cette dernière disposition, soit dit en passant, est de nature à influencer d'une façon très heureuse sur la composition des différentes armes. Si 30,000 hommes, chaque année, ne doivent que passer sous les drapeaux pour les quitter au bout d'un an après une éducation incomplète, au moins c'est sur eux que sera prélevé désormais le personnel de certains services qui auparavant, absorbaient une notable partie des contingents de cinq ans.

Mgr Bataille, évêque d'Amiens, est mort mardi à deux heures du matin, après une longue maladie. Mgr Bataille n'était âgé que de 59 ans. Il était né à Houplines (Nord). Il occupait le siège d'Amiens depuis 1873, où il avait remplacé M. Boudinet, et était précédemment curé de Saint Jacques de Douai et chanoine honoraire de Cambrai. Lors de sa visite à Amiens en 1874, le maréchal de Mac-Mahon lui avait remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Le ballon captif de M. Henri Giffard a exécuté mardi à huit heures du soir sa première ascension de la saison. Cinq personnes avaient pris place dans la nacelle, qui, quoique de dimensions un peu moindres que l'année précédente, peut contenir 30 ou 40 voyageurs aériens comme l'an dernier. La fin de la semaine sera consacrée aux visites de la commission préfectorale et à des ascensions privées. Les ascensions publiques ne commenceront point avant dimanche prochain.

Le chef de la maison anglaise, Rothschild et fils, et le dernier des frères fondateurs de la plus importante des maisons de banque vient de mourir subitement.

C'est en son hôtel de Piccadilly que le baron Lionel-Nathan de Rothschild est mort. Un peu impotent, par suite d'un embonpoint excessif, le baron Lionel, qui n'avait pas plus de 71 ans n'était pourtant pas sérieusement malade, et rien ne faisait présager une mort si prochaine.

Marié lui-même à une de ses parentes, Mlle Charlotte de Rothschild, ils laissent plusieurs enfants, dont une fille bien connue par sa grâce et sa beauté, M<sup>me</sup> la baronne Alphonse de Rothschild, femme de l'aîné des fils du baron James et de celui qui porte sur sa tête la principale part de responsabilité de la direction de la maison Rothschild de France.

Le baron Lionel de Rothschild aura pour continuateur de ses affaires son fils aîné, le baron Nathaniel, membre du Parlement anglais.

Le baron Lionel était lui-même, le premier israélite qui ait siégé dans la Chambre des communes d'Angleterre. Il avait été plusieurs fois élu député par la Cité de Londres mais il n'avait pas pu prendre sa place au Parlement. Il n'était pas inéligible ; seulement, une fois élu, il se refusait à prêter le serment dont la formule contenait ces mots : Sur la vraie foi d'un chrétien.

Pendant plusieurs législatures consécutives, il se trouva ainsi élu et hors d'état de siéger. Après de longs débats, on finit par modifier la formule du serment, de manière à permettre aux Israélites d'entrer au parlement. L'influence personnelle du baron Lionel, et la respectabilité de sa maison, contribuèrent grandement à faire obtenir à ses coreligionnaires cette importante réforme.

A la nouvelle de la mort de son père, M<sup>me</sup> la baronne Alphonse est partie immédiatement pour Londres. M. le baron Alphonse est parti à son tour.

Sous le nom d'Acton le baron Lionel de Rothschild avait une importante écurie de course à laquelle appartenait, entre autres, sir Bérés, le vainqueur du dernier Derby d'Epsom.

On envoie d'Arlesheim (Suisse) au Démocrate badois, l'étonnant récit que voici :

« L'autre nuit, le geôlier de nos prisons de district faisant sa ronde, s'aperçut qu'une cel-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
12 Juin 1879. (51)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XVIII

UN DESCENDANT DE JACOB.

Pas un cadavre n'avait été inhumé, pas une maison n'avait été relevée ; le feu couvait encore sous les monceaux de cendres. Les Druses continuaient leur mission de meurtriers dans la montagne, et les Maronites, chassés, traqués, poursuivis, ne pouvaient se présenter sur un terrain découverts sans voir la mort se dresser en face d'eux.

La destruction continuait son œuvre ; seulement, au lieu d'avoir pour ministres les hommes, elle avait pour agents les animaux carnassiers. Ce n'était plus les Druses qui égorgaient, c'étaient les chacals qui mangeaient les cadavres ; les vautours, les ai-

gles, les condors qui s'abattaient sur ce charnier abandonné ; les hyènes qui arrivaient par troupes, fouillant cette terre sanglante de leurs gueules pointues aux dents acérées. On n'entendait que hurlements sinistres, que mugissements fauves, que cris aigus. C'était l'horreur dans toute l'effrayante acception du mot.

Au loin s'élevait Dptéidin, cette résidence ruinée dont j'ai parlé précédemment : spectre du passé se dressant là sur une roche voisine et semblant assister, impassible, aux horreurs du présent.

A mi-chemin de Dptéidin, à un demi-kilomètre de l'enceinte de Deir-el-Kamar, s'élevait, quelques jours plus tôt encore, une maison de gracieuse apparence entourée d'un frais jardin à l'extrémité duquel s'épanouissait un verger soigneusement entretenu.

Aujourd'hui ce verger était dévasté, ce jardin était remué comme si un tremblement de terre eût bouleversé son sol, et un corps seul de la maison était debout. Des décombres noircis, des monceaux de cendres, des poutres charbonnées entouraient l'aile échappée au désastre par un miracle sans doute.

Le soleil était radieux, et il éclairait cette ville désolée dont les décombres contrastaient étrangement avec la beauté du paysage qui l'entourait.

Les cris des chacals, les hurlements des hyènes déchiraient les airs, et pas une voix humaine ne résonnait dans cette immense solitude où la mort avait laissé partout son stigmate.

Tout à coup par la porte béante de ce fragment de maison isolée, se projeta une ombre qui se détacha en noir sur un pan de muraille à demi écrou-

lée. L'ombre grandit peu à peu, et un homme se traînant péniblement apparut sur le seuil.

Cet homme, aux vêtements délabrés, à la barbe longue, inculte et plus blanche que la neige, au front ridé, aux yeux ternis, c'était Esau, le père de la belle Néomie.

Esau demeura un moment sur le seuil de sa porte. Ses regards vagues parcoururent l'espace et semblèrent interroger le ciel. Il écouta, et les clameurs furieuses des carnivores en orgie arrivèrent seules jusqu'à son oreille. Le vieillard tourna lentement sur lui-même et entra dans sa maison. Il monta les marches croulantes d'un escalier effondré et gagna le premier étage.

Là, une pièce était à peu près intacte. Sans doute elle avait échappé à la dévastation, soit que les Druses n'eussent pas pris le temps de la piller, soit qu'ils l'eussent dédaignée, car elle était simplement, presque pauvrement meublée.

Esau, qui paraissait marcher avec peine, se traîna vers un divan placé le long du mur et se laissa tomber lourdement sur le siège.

« Ma fille ! murmura-t-il. Néomie ! Mon enfant bien-aimée ! L'espoir de ma vieillesse !... où est-elle ? Oh ! les Druses m'ont tout pris ! Ils m'ont volé ma fille ! ils ont pillé mes trésors ! »

Mes trésors !... répéta le vieux juif après un moment de silence. Mes caisses pleines de dinars, de diamants et de perles ! Ils ont tout saccagé ! Oh ! le Dieu d'Abraham a abandonné son serviteur !... »

Le vieillard se leva péniblement et parcourut lentement la pièce.

« Le jardin ! dit-il d'une voix émue, ont-ils dévasté le jardin ?... Comment le savoir ?... Les dé-

combres couvrent l'entrée de la cachette et depuis douze nuits je n'ai pu la déblayer !... Mes trésors !... mes trésors ! »

Esau leva vers le ciel ses yeux étincelants et ses bras amaigris. Puis, obéissant à une résolution soudaine, il prit dans un angle une barre de fer à l'extrémité aplatie en forme de levier, et il descendit dans le jardin.

Là, tout était décombres. Une partie de la maison en s'écroulant, avait envahi le terrain, renversé les arbres, et les ruines formaient sur un point un monceau colossal. Des poutres énormes, des pierres gigantesques s'entassaient les unes sur les autres.

Ce fut vers cet amas que le juif se dirigea. Il s'arrêta pour considérer un moment l'ensemble informe et un profond soupir s'exhala de sa poitrine. Il était évident que s'il devait débarrasser la place pour se livrer ensuite à ses recherches, ce travail était matériellement au-dessus de ses forces.

Il se baissa cependant, et de ses mains amaigris il ramassa des pierres qu'il rejeta de côté, mais son levier, introduit sous les plus grosses, ne parvint même pas à les ébranler.

Soudain, Esau s'arrêta dans son travail et prêta une oreille attentive. Un bruit étrange, partant de l'amas même des décombres, l'avait frappé. Il se recula et il attendit : le bruit cessa. Esau demeura immobile, mais il n'entendit rien.

Frappé par une inspiration subite, il jeta son levier et courut avec plus d'agilité qu'on n'eût pu lui en supposer, vers sa maison.

(A suivre).

...était devenu subitement veuve de son prisonnier, inculpé du crime d'incendie. Il examina la porte et la fenêtre, mais n'y trouva pas trace d'une violence quelconque. Notre homme courut prévenir le poste, et les agents se mirent en devoir de battre la campagne jusqu'au matin, mais sans rien découvrir.

Le geôlier, rentrant à la pointe du jour, fut surpris de sa déconvenue, retourna à la cellule pour en examiner les issues de plus près. Mais elle ne fut pas sa surprise en voyant son prisonnier tranquillement couché dans son lit et ronflant comme un jeu d'orgues.

— Vous avez été absent ? lui dit le gardien, en l'éveillant.

— Oui, quelques heures seulement.

— Où avez vous été ?

— Je suis allé rendre une petite visite à ma femme (elle demeure à plus d'une lieue de la ville).

— Mais comment avez-vous fait pour sortir ?

— C'est bien simple, fit notre prisonnier-voyageur.

Et il montra au gardien comment à l'aide d'une mauvaise lame de couteau, il dévissait la serrure, la revissait ensuite et s'esquivait sans encombre. Le matin, au petit jour, il revenait et s'enfermait à l'aide du même procédé. C'est ainsi qu'il avoua avoir répété ce manège plusieurs fois sans qu'on s'aperçut de rien.

Le geôlier n'en revenait pas, mais il dut se rendre à l'évidence et convenir que, malgré sa vigilance, l'on pouvait être prisonnier de l'Etat sans cesser d'être un époux fidèle et assidu.

CHRONIQUE LOCALE

M. le Préfet, dont nous avons annoncé la visite au Lycée et à l'Hospice, s'est rendu également, mardi, à l'Ecole communale dirigée par les Frères.

M. le général Lecoine a passé, mercredi matin à 7 heures, à la caserne, la revue de 7<sup>e</sup> ligne. Il a visité l'Hospice dans la matinée, et est reparti par le train de 1 h. 10.

La circulaire adressée par M. le ministre de la guerre aux commandants des corps d'armée, relativement à la présence des officiers aux processions, tout en défendant les convocations officielles, réserve pleinement le principe de la liberté de conscience en autorisant les officiers à assister individuellement. Quant aux troupes, leur présence aux processions est réglée par un décret dont l'application reste en vigueur, lorsque les processions sont autorisées par l'administration chargée de ce soin. Il est donc inexact, comme on l'a affirmé, que M. le ministre de la guerre ait défendu aux officiers d'assister en tenue aux processions.

Les inspecteurs généraux de corps d'armée viennent de recevoir des instructions au sujet du malin qui leur est confié. Ils passeront des inspections inopinées, à n'importe quelle époque, sans qu'ils aient à recevoir de nouveaux ordres du ministre de la guerre, mais sous la réserve qu'ils donneront avis de l'arrivée dans la place où ils auront l'intention de procéder à une inspection générale, au général commandant le corps d'armée dans la région duquel se trouve cette place. Ils pourront réclamer des généraux chargés des inspections ordinaires, ainsi que des commandants de corps d'armée, tous les renseignements dont ils auront besoin. Les rapports généraux des inspecteurs ordinaires et les rapports d'ensemble établis par les commandants de corps d'armée leur seront adressés pour être ensuite transmis au ministre de la guerre avec leurs observations.

Nouvel orage la nuit dernière, à Cahors. Nous ne savons pas encore si le mal est considérable ; mais la partie N.-E. du département a été fortement atteinte, car le mauvais temps semblait venir de ce côté.

Nous écrivons de Valence, 10 juin :

En ce moment où l'orage passait sur nos têtes, un éclair éclata sur Albias, deux autres le suivirent et venaient jeter la consternation dans la région. L'un, sur la rive droite, a tout

enlevé dans les communes de Sistels et de Dunes. Celle de Donzac n'a guère moins souffert. La commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave a été un peu atteinte.

L'autre, sur la rive gauche, moins étendu mais plus terrible a tout anéanti dans un rayon de deux ou trois kilomètres.

Nous lisons dans le *Journal d'Agen* :

« Un orage épouvantable a éclaté samedi sur notre ville, entre neuf et dix heures du soir.

« L'eau tombait à torrents, transformant nos rues en roisieux impétueux ; la foudre grondait avec un sinistre fracas et les éclairs se succédaient avec une effrayante rapidité.

« Depuis longtemps nous n'avions été témoin d'une tempête aussi épouvantable. »

Le *Lot-et-Garonne* apprend que la grêle est tombée en abondance sur les communes de Saint-Martin-Corton, Poussignan, Labastide, Grézet-Cavaignan, Sainte-Marthe, le Mas-d'Agenais et Caumont. Dans plusieurs de ces communes tout aurait été fauché : blé, vignes, prairies, fourrages.

Plusieurs habitants des communes qui viennent d'être ravagées par l'orage ont demandé à planter du tabac en remplacement des récoltes qui ont été détruites.

L'administration a consulté immédiatement à ce sujet M. le ministre des finances qui s'est empressé de lui accorder l'autorisation de faire un supplément de distribution de culture.

En conséquence les planteurs qui désiraient cultiver du tabac comme dédommagement des pertes qu'ils ont éprouvées, sont invités à se rendre sans retard au magasin de la régie de Cahors avec leur permis qui sera modifié par le service de la culture selon la quantité demandée.

ACADÉMIE DE TOULOUSE. Lycée de Cahors.

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> Delfour ; 2<sup>e</sup> Bousquet.

Philosophie.

Histoire. — 1<sup>er</sup> Valat ; 2<sup>e</sup> Daynac.

Mathématiques préparatoires.

Physique. — 1<sup>er</sup> de St-Vigor ; 2<sup>e</sup> Tailhade.

Rhétorique.

Histoire. — 1<sup>er</sup> Raygasse ; 2<sup>e</sup> Bénech, P.

Second.

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> Magimel ; 2<sup>e</sup> Rossignol.

Troisième.

Vers latin. — 1<sup>er</sup> Castagné ; 2<sup>e</sup> Germain.

Quatrième.

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> Bergon ; 2<sup>e</sup> Billières.

Histoire. — 1<sup>er</sup> Bergon ; 2<sup>e</sup> Bénech, E.

Cinquième.

Histoire. — 1<sup>er</sup> Pruniéras ; 2<sup>e</sup> Mercier, Maurice.

Sixième.

Allemand. — 1<sup>er</sup> Gaston ; 2<sup>e</sup> Darquier.

Anglais. — 1<sup>er</sup> Talou ; 2<sup>e</sup> Valat.

Septième.

Français. — 1<sup>er</sup> Combes ; 2<sup>e</sup> Marbot.

Allemand. — 1<sup>er</sup> Ganiayré ; 2<sup>e</sup> Marbot.

Anglais. — 1<sup>er</sup> Denons ; 2<sup>e</sup> Astruc.

Huitième.

Thème latin. — 1<sup>er</sup> Manhiabal ; 2<sup>e</sup> Pouget.

CLASSE PRIMAIRE. (1<sup>re</sup> division.)

Histoire. — 1<sup>er</sup> Gratacap ; 2<sup>e</sup> Vargues.

Orthographe. — 1<sup>er</sup> Gratacap, Marc ; 2<sup>e</sup> Vargues.

2<sup>e</sup> division.

Histoire. — 1<sup>er</sup> Mendaille ; 2<sup>e</sup> Lascroux.

Orthographe. — 1<sup>er</sup> Bécays ; 2<sup>e</sup> Mary.

3<sup>e</sup> division.

Histoire. — 1<sup>er</sup> Pinel ; 2<sup>e</sup> Bouzerand, J.

Orthographe. — 1<sup>er</sup> Théron ; 2<sup>e</sup> Palame, G.

4<sup>e</sup> division.

Histoire. — 1<sup>er</sup> Salomon ; 2<sup>e</sup> Lantéris, P.

Orthographe. — 1<sup>er</sup> Moutier ; 2<sup>e</sup> Salomon.

Enseignement secondaire spécial.

2<sup>e</sup> année.

Anglais. — 1<sup>er</sup> Bouloumié ; 2<sup>e</sup> Bénâtre.

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> Bouloumié ; 2<sup>e</sup> Pagès.

1<sup>re</sup> année

Anglais. — 1<sup>er</sup> Buzenac ; 2<sup>e</sup> Delmas.

(Année préparatoire).

Calcul. — 1<sup>er</sup> Capmas ; 2<sup>e</sup> Bucamp.

Lecture. — 1<sup>er</sup> Bucamp ; 2<sup>e</sup> Majoux.

Le Procureur, VASTICAR.

Théâtre de Cahors

Spectacle de Jeudi 12 juin 1879.

Compagnie Lyrique. — L. Lacan, directeur

UNE SEULE REPRÉSENTATION

DE M<sup>lle</sup> LEAVINGTON,

Première Chanteuse contralto de l'Académie de Musique,

M<sup>lle</sup> C. Fabert, première chanteuse légère

du Théâtre royal de Bruxelles ;

M<sup>lle</sup> Damonville, chanteuse légère des Théâtres du Havre et de Rennes ;

M. Delbecchi, baryton des Théâtres de Bordeaux, Alger et Marseille ;

M. Thévelin, ténor léger des Théâtres de Bordeaux, Rouen et Lille ;

M. Lacan, ténor comique des Théâtres d'Anvers, La Haye et Bordeaux.

COMPOSITION DU SPECTACLE :

*Galathée*, opéra-comique en 2 actes, par MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Massé.

*Les Noces de Jeannette*, opéra comique en 1 acte, par MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Massé.

*Brindisi de Lucrece Borgia*, musique de Donizetti (4<sup>e</sup> acte) chanté par M<sup>lle</sup> Leavington, de l'Opéra.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN AGRICOLE

Bar-sur-Seine (Aube), 9 juin.

Nous avons en ce moment un très beau temps pour toutes les récoltes, qui se présentent très bien.

Chalon-sur-Saône (S.-et-L.), 9 juin.

Sous l'influence de quelques jours de chaleur, nos blés se sont un peu améliorés ; ils commencent à épier, mais la paille est restée courte ; les épis paraissent de longueur inégale et pas très nombreux. Dans beaucoup de champs il y a de mauvaises herbes qui pourraient compromettre la récolte si nous continuons à avoir aussi souvent des pluies d'orage. La récolte des seigles ne paraît pas devoir être abondante. Toutes nos autres récoltes sont en retard, mais ne sont pas compromises.

Montreuil (Seine-et-Marne), 7 juin.

Depuis quelques jours, nous avons un temps couvert et chaud qui fait le plus grand bien à la végétation ; aussi bon nombre de petits blés ont-ils regagné le retard qu'ils avaient. L'ensemble de la récolte est assez satisfaisant, et s'il vient de la chaleur d'ici quelques jours, on peut espérer une récolte ordinaire en blé et seigle et très bonne en avoine. Cependant ces dernières sont fortement engagées de sauvés.

Les fourrages seront assez abondants s'il vient du beau temps pour les récoltes.

Montluçon (Allier), 7 juin.

Nos récoltes s'améliorent de jour en jour ; il ne manque que de la chaleur.

Nogent-sur-Seine (Aube), 8 juin.

Il nous faudrait du beau temps. Les blés ne montent pas, et il pleut chaque jour. Les seigles en terres ne présentent pas un bel aspect ; ils donneront peu.

Orléans (Loiret), 7 juin.

Le beau temps de la semaine a produit une grande amélioration dans la récolte en Beauce. La Sologne est toujours mal partagée.

Paris, 10 juin, 10 h. soir.

Le bruit que les troupes de la division de Montpellier ont reçu l'ordre de partir pour l'Algérie, est démenti.

Les dépêches d'Alger en date d'aujourd'hui, constatent que les troubles n'ont pris aucune nouvelle extension.

Le *Globe* publie les dépêches suivantes :

Batna, 10 Juin, 8 h. 56 matin.

Un premier engagement vient d'avoir lieu avec les insurgés. L'avant-garde de la colonne, forte d'environ 800 hommes, a été attaquée hier matin vers deux heures, en un lieu appelé Réba, par tous les contingents insurgés. Ces derniers ont été repoussés, abandonnant 53 morts. Quatre de nos tirailleurs ont été tués.

Alger, 10 Juin, 6 h. soir.

Hier matin, il y a eu une escarmouche à l'entrée du défilé des Aurès. Un escadron de spahis envoyé pour faire une démonstration, a échangé une vive fusillade avec un millier d'insurgés.

Le prince d'Orange, fils du roi Guillaume III des Pays-Bas, et héritier présomptif de la couronne de Hollande, vient de succomber, à Paris, aux suites d'une fluxion de poitrine dont il avait été atteint il y a huit jours.

La majorité du bureau du Sénat veut absolument, en cas de retour à Paris, que le siège de la haute Assemblée soit fixé au Luxembourg.

La minorité du bureau, dont M. Calmon fait partie, préférerait l'installation du pavillon de Flore jusqu'à ce qu'un palais du Sénat ait été construit sur l'emplacement du Conseil d'Etat, au quai d'Orsay.

On trouve aussi des sénateurs et des députés qui s'accommoderaient volontiers de la réunion des deux Chambres au Trocadéro.

Le *Temps* donne l'importante nouvelle qui suit :

Il résulte de nos informations particulières que l'Allemagne serait décidée à agir énergiquement, s'il le faut, au Caire, pour amener le khédive à tenir compte de ses remontrances. Il faudrait même s'attendre, en cas de résistance prolongée de la part du khédive, à une démonstration faite dans les eaux égyptiennes par des cuirassés allemands.

Par contre, la Russie, qui a toujours soutenu Ismaïl-Pacha, paraît suivre une politique plutôt favorable au khédive actuel.

Bourse de Paris

Cours du 12 Juin.

Rente 3 p. %..... 83.00

— 3 p. % amortissable. 85.20

— 4 1/2 p. %..... 112.00

— 5 p. %..... 116.80

VALEURS DIVERSES

au comptant.

CLOTURE du 14 juin

CLOTURE précédente

Banque de France..... 3.225 » 3.225 »

Crédit foncier..... 817 50 807 50

Orléans-Actions..... 1.210 » 1.210 »

Orléans-Obligations..... 393 » 393 »

Suez..... 770 » 760 »

Italie 5 %..... 82 » 81 65

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

MAISON Jules HUC

Toulouse

GRANDE MISE EN VENTE

DES

NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

OCCASIONS HORS LIGNE

Quelques articles signalés plus bas renseigneront sur les avantages sans précédents offerts aux acheteurs.

Toile Zéphir

Tissu 2 coul. grand teint, larg. 45 c. le mètre

0<sup>F</sup> 30<sup>C</sup>

Zéphir Vichy

Tissu rayé coloris nouveaux grand teint, larg. 70 c. le mètre

0<sup>F</sup> 45<sup>C</sup>

TISSUS COTON IMPRIMÉS

POMPADOUR

Grand succès de la Saison

Demander échantillons pour juger de la variété des dessins et de la richesse des coloris.

Toile d'Irlande Pompadour

Tissu imprimé, dessin Pompadour teint garanti larg. 80 c. le mètre

0<sup>F</sup> 90<sup>C</sup>

Crétonne fine Pompadour

Tissu imprimé, dessin Pompadour teint garanti larg. 80 c. le mètre

1<sup>F</sup> 05<sup>C</sup>

COMPTOIR DES CONFECTIONS

VÊTEMENTS PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉS

Paletot Parisien en drap mélangé, couleurs nouvelles.....Fr. 11

Caprice écharpe en cachemire de l'Inde, brodée Pompadour.....Fr. 18

Mantelet visite en cachemire de l'Inde, entièrement doublé de soie.....Fr. 25

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 49 (7 juin).

Frédéric II et Jean-Jacques Rousseau, par M. E. du Bois-Reymond. — Le percement de l'isthme de Panama. — L'homme préhistorique américain, par M. N. Joly. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 49 (7 juin).

La peinture au Salon, par M. Charles Bigot. — Du rôle des hérésies dans le développement du christianisme au moyen-âge, par M. Bonnet-Maury. — M. Pi y Margall et les nationalités. — Un almanach Bottin au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Clément Caraguel. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 408, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements — Six mois : 15 fr. — Un an, 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS  
Sera à Cahors, du 1<sup>er</sup> au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

L'EAU de LÉCHELLE, hémostatique, est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes,

la dysenterie, etc. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Le VIN de GILBERT SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est recommandé depuis plus de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de Quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres, etc. Exiger la signature G. Séguin, Paris, 378, rue Saint-Honoré.

M. CHERVIN, Directeur-fondateur de l'Institution des Bègues de Paris

commencera le 30 Juin, à Toulouse, Hôtel du Midi, un cours de diction à l'usage des Bègues. Le Cours dure vingt jours. La Méthode-Chervin a reçu l'approbation de l'Académie de médecine. Traitement spécial pour le blésèment, le brédoillement et tous les autres défauts de prononciation. — S'adresser à l'avance en écrivant, à Paris, 90, avenue d'Eylau.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITR ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

J. LARRIVE

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

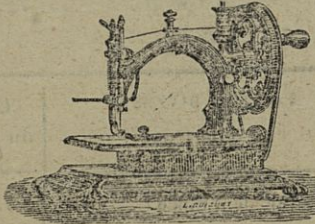
Machines à Coudre de tous systèmes :



Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurlu et Hautin,

Accessoires, pièces de rechange et fournitures, Coupe-boutonnrières.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises cordonnet, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.



Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMELES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 4 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES :

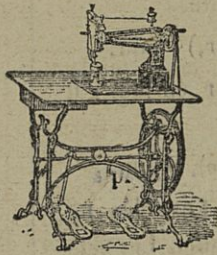
La petite Silencieuse . . . . .	40 fr.	L'Abeille . . . . .	150 fr.
La Merveilleuse . . . . .	50	La machine-Bijou . . . . .	170
La Nec-plus-ultra . . . . .	90	La véritable Silencieuse . . . . .	225
La Productive . . . . .	90	L'Active . . . . .	225



MACHINES

SYSTÈME ELIAS HOWE :

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.



CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres . . . . .	5 fr. par mois
200 — . . . . .	40 —
300 — . . . . .	15 —
400 — . . . . .	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal l'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

PRIME A NOS LECTRICES

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.

Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. ORSONI, Administrateur de la Mode Française, 37, rue de Lille, à Paris.

RECUEIL

DE

Vieilles Chansons Quercynaises

par M. DAYMARD,

Ingénieur civil à Sérignac.

En vente à Cahors, à la Librairie GIRMA, Prix : 1 fr. — par la poste 1 fr. 20.

En fait de Libertés,

la meilleure est encore celle du ventre.

Telle est la devise du Dr Franck, extrait de la brochure : Une question d'Hygiène. Les Grains desanté du Dr Franck en assurant cette précieuse liberté mettent leurs clients à l'abri de bien des maux. Et quelle économie pour s'assurer la santé ! 1 f. 50. pour 50 grains ! Avoir soin de demander aux pharmaciens les Véritables contenus dans des boîtes bleues avec étiquettes imprimées en quatre couleurs.

LES PÉNITENTS

Origines, Histoire, Statuts des Pénitents du Midi de la France, etc.

Par M. B. MASSABIE, Curé de N.-D.-du-Puy, à Figeac.

Ouvrage utile non-seulement aux Pénitents, mais à toutes les Confréries d'hommes et aux Corps de métier. A Figeac, chez l'auteur : 3 fr. 50 (franco par la poste). A Cahors, chez M. Crayssac, libraire.

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire PARIS, 22, Boulevard Montmartre

A VENDRE

Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTUÉJOL, forgeron à Soullaguet, par Gourdon.

GUÉRISON IMMÉDIATE

des RHUMATISMES, NÉVRALGIES et MAUX de TÊTE En faisant usage continu de la



Plus de Rhumatismes Plus de Névralgies. Seule Pile électrique à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez M<sup>rs</sup> Mandelli, frères bijoutiers.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

AVIS

Aux Pharmaciens, Droguistes, Photographes, CHIMISTES, etc., etc.

Eau distillée

15 c. le litre

A l'Imprimerie A. LAYTOU, rue Valentré.

MÉDAILLE D'OR EXPOSITION 1878

SPECIALITE DE MACHINES A VAPEUR, à FIXES ET LOCOMOBILES HORIZONTALES ET VERTICALES de 1 à 50 chevaux.

Toutes les pièces du mécanisme de ces machines sont en acier fondu forgé; elles n'exigent jamais de réparations et sont les plus économiques comme achat et dépense de combustible.

MACHINE HORIZONTALE Locomobile ou sur patins. Chaudière à flamme directe de 3 à 50 chevaux.

MACHINE VERTICALE de 1 à 20 chevaux.

MACHINE HORIZONTALE Locomobile ou sur patins. Chaudière à retour de flamme de 6 à 50 chevaux.

Toutes ces Machines sont prêtes à livrer.

Envoi franco des Prospectus détaillés.

J. HERMANN-LACHAPPELLE, Ingénieur-Mécanicien, 144, Faubourg Poissonnière, PARIS

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois

SÉCURITÉ ABSOLUE

Résultats des Années 1875, 1876, 1877 et 1878

Brochure explicative : 60 centimes.

S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, Paris.

Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alviagnac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus de l'Hôtel CARBOIS.

EXTRAIT DE SANG

Les Filles dragées d'extrait de sang de bœuf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.